CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E8938** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 13/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1973

Forme juridique : SAS

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AIX EN PROVENCE 73 B 251
Siret : 782 672 018 00044
Code NACE : 4334Z
Numéro caisse de congés payés : 9008248
Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4289677104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4289677104

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Raison sociale : APPLICATION PEINTURE REVETEMENT

Sigle : S A P R
760 RUE MAYOR DE MONTRICHER
ZI LES MILLES
13290 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 64 45 74 **Fax :**
Portable : 06 12 47 24 94
Responsabilité légale :
PANZA JEAN-LUC PRÉSIDENT

Site Internet : http://www.sapr-aix.fr
E-mail : sapr.agnes@orange.fr

Effectif moyen : 9 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 090 704 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	9	19/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

13/02/2026 14:06

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.